

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Désignation des représentants du conseil municipal au sein des commissions intérieures et des comités et organismes intérieurs et extérieurs

P. J. : 4 projets de délibération

Lors de son installation au sein du conseil municipal le 29 avril 2014, Madame Francine BEYNEY avait été désignée membre des commissions de l'Action Educative et de la Vie des Quartiers (CAEVQ), de la Culture, du Patrimoine et des Echanges Culturels (CCPEC) et de la Cohésion Sociale, de la Solidarité et du Handicap (CCSSH). Par ailleurs, elle avait été désignée pour suppléer Madame Dominique KORFANTY au sein de la Commission d'Appel d'Offres (CAO). Madame BEYNEY siégeait également au sein du comité d'administration de la Caisse des Ecoles et représentait la Ville au conseil d'administration de l'Aquarium des Lagons.

Toutefois, Madame Francine BEYNEY a démissionné de ses fonctions de conseillère municipale, selon acte enregistré le 27 février dernier.

Il est donc proposé au conseil municipal de procéder à son remplacement au sein des commissions municipales et organismes extérieurs susmentionnés.

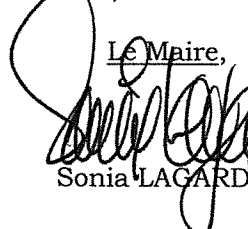
D'une manière générale, il est voté au scrutin secret toutes les fois que le tiers des membres présents le réclame, ou qu'il s'agit de procéder à la nomination ou présentation.

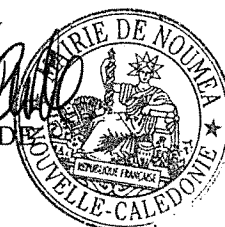
Toutefois, conformément à l'article L 121-12 du Code des communes de la Nouvelle-Calédonie et à l'article 31 du règlement intérieur, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf dispositions législatives ou réglementaires prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Considérant qu'aucune disposition législative ou réglementaire ne s'y oppose, il est proposé au conseil municipal de lever, préalablement au vote, le scrutin secret pour désigner des représentants du conseil municipal au sein de commissions intérieures, des comités, des organismes intérieurs et extérieurs.

Tel est l'objet des quatre projets de délibération ci-joints que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 22 mars 2018

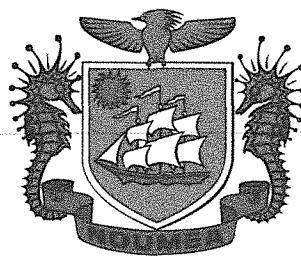
Le Maire,

Sonia LAGARDE



302
PHaut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

05 AVR. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ



VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le mardi 3 avril à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Karine DESTOURS
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Germaine NEWEDOU
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Christine BELLET
	M.	Marc MANSEL	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Patrick SENS
DATE DE CONVOCAION	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Christophe DELESSERT
14.03.2018	Mme	Françoise SUVE	M.	Marc DESCHAMPS
	M.	Dominique SIMONET	Mme	Liliane CONDOUMY
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Philippe BLAISE
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Isabelle LAFLEUR
DATE D'AFFICHAGE	M.	Nicolas VIGNOLES	M.	Jean-Claude BRIAULT
28.03.2018	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	Mme	Félicia BALLANGER
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Charles ERIC
	Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Angélo PITO
	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Dina REY
	Mme	Janine BAJON	Mme	Mireille LEVY

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		M.	Daniel LEROUX	Mme	Charlène SOERIP
conseillers en exercice	: 53	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	Mme	Sabine KAGY
		M.	Mathieu OUANEMA	M.	André WAMO
Nombre de présents	: 34	M.	Pierre FAIRBANK	M.	Gaël YANNO
Nombre de votants	: 49	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
(15 procurations)		M.	Christophe OBLED	M.	Gilles UKEIWE
		M.	Kalisito MUSUMUSU	Mme	Sonia BACKES
		M.	Christophe CHEVILLON	M.	Jonas TAOFIFENUA
		Mme	Laurène CASSAGNE	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
		Mme	Jinezi Annie QAEZE		

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

levant le vote à scrutin secret pour la désignation de représentants du conseil municipal au sein des commissions intérieures et organismes extérieurs

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le - 3 AVR. 2018

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie et notamment son article L 126-1,

VU le règlement intérieur du conseil municipal de la Ville de Nouméa,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/56 du 22 mars 2018,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide de lever le vote au scrutin secret pour désigner des représentants du conseil municipal au sein des commissions municipales et organismes extérieurs.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE - 3 AVR. 2018

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE - 5 AVR. 2018

Le Maire,

Sonia LAZAR

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.A.J.M. (C.C.M.)	-	1
AFFICHAGE	-	1

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

05 AVR. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le - 5 AVR. 2018
au Commissaire Délégué

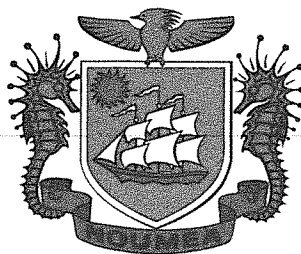
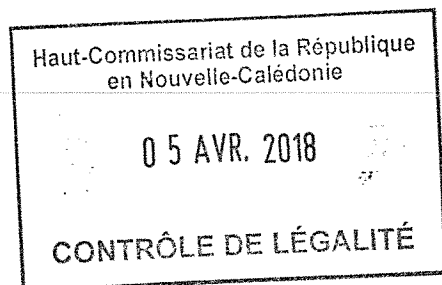
~~transmis le~~

et / ~~est~~ publié le - 5 AVR. 2018
est exécutoire de plein droit



Pour le Maire et par délégation,


Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances



VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le mardi 3 avril à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 14.03.2018	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Karine DESTOURS
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Germaine NEWEDOU
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Christine BELLET
	M.	Marc MANSEL	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Patrick SENS
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Christophe DELESSERT
	Mme	Françoise SUVE	M.	Marc DESCHAMPS
	M.	Dominique SIMONET	Mme	Liliane CONDOUMY
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Philippe BLAISE
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Isabelle LAFLEUR
DATE D'AFFICHAGE 28.03.2018	M.	Nicolas VIGNOLES	M.	Jean-Claude BRIAULT
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	Mme	Félicia BALLANGER
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Charles ERIC
	Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Angélo PITO
	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Dina REY
	Mme	Janine BAJON	Mme	Mireille LEVY

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	M.	Daniel LEROUX	Mme	Charlène SOERIP
		Mme	Patricia VAN RYSWYCK	Mme	Sabine KAGY
		M.	Mathieu OUANEMA	M.	André WAMO
Nombre de présents	: 34	M.	Pierre FAIRBANK	M.	Gaël YANNO
Nombre de votants	: 49	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
(15 procurations)		M.	Christophe OBLED	M.	Gilles UKEIWE
		M.	Kalisito MUSUMUSU	Mme	Sonia BACKES
		M.	Christophe CHEVILLON	M.	Jonas TAOFIFENUA
		Mme	Laurène CASSAGNE	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
		Mme	Jinezi Annie QAEZE		

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018/303
modifiant la délibération modifiée n° 2014/542 du 29 avril 2014 désignant
les membres des commissions municipales permanentes

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le - 3 AVR. 2018

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2014/542 du 29 avril 2014 désignant les membres des commissions municipales permanentes,

Vu la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2014/1390 du 22 décembre 2014 modifiant la délibération n° 2014/542 du 29 avril 2014 désignant les membres des commissions municipales permanentes,

Vu la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2015/1300 du 13 octobre 2015 modifiant la délibération n° 2014/542 du 29 avril 2014 désignant les membres des commissions municipales permanentes,

Vu la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2015/1480 du 1^{er} décembre 2015 modifiant la délibération n° 2014/542 du 29 avril 2014 désignant les membres des commissions municipales permanentes,

Vu la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2016/1255 du 29 novembre 2016 modifiant la délibération n° 2014/542 du 29 avril 2014 désignant les membres des commissions municipales permanentes,

Vu la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2017/722 du 5 septembre 2017 modifiant la délibération n° 2014/542 du 29 avril 2014 désignant les membres des commissions municipales permanentes,

VU le règlement intérieur du conseil municipal de la Ville de Nouméa,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/56 du 22 mars 2018,

Après en avoir délibéré, et après avoir levé à l'unanimité le recours au scrutin secret pour les articles 1 à 4,

D E C I D E :

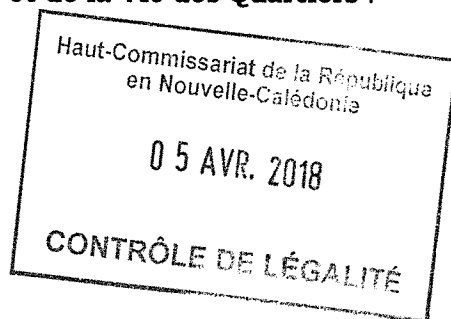
ARTICLE 1^{er} /

L'article 5 de la délibération modifiée n° 2014/542 du 29 avril 2014 susvisée est modifié ainsi qu'il suit :

Au lieu de :

Les membres du conseil municipal ci-après désignés composent avec le Maire, Président de droit, la **Commission de l'Action Educative et de la Vie des Quartiers** :

./.



M. Jean-Pierre DELRIEU
 Mme Tuilogona O'CONNOR
 Mme Germaine NEWEDOU
 Mme Laurène CASSAGNE
 M. Christophe DELESSERT
 M. Angélo PITO
 Mme Isabelle CHAMPMOREAU
 M. Gilles UKEIWE
 Mme Francine BEYNEY

Lire :

Les membres du conseil municipal ci-après désignés composent avec le Maire, Président de droit, la **Commission de l'Action Educative et de la Vie des Quartiers** :

M. Jean-Pierre DELRIEU
 Mme Tuilogona O'CONNOR
 Mme Germaine NEWEDOU
 Mme Laurène CASSAGNE
 M. Christophe DELESSERT
 M. Angélo PITO
 Mme Isabelle CHAMPMOREAU
 M. Gilles UKEIWE
 Mme Mireille LEVY

ARTICLE 2 /

L'article 6 de la délibération modifiée n° 2014/542 du 29 avril 2014 susvisée est modifié ainsi qu'il suit :

Au lieu de :

Les membres du conseil municipal ci-après désignés composent avec le Maire, Président de droit, la **Commission de la Culture, du Patrimoine et des Echanges Culturels** :

M. Nicolas VIGNOLES
 Mme Germaine NEWEDOU
 Mme Sabine KAGY
 Mme Charlène SOERIP
 M. Marc DESCHAMPS
 Mme Liliane CONDOUMY
 Mme Félicia BALLANGER
 M. Jonas TAOFIFENUA
 Mme Francine BEYNEY

Lire :

Les membres du conseil municipal ci-après désignés composent avec le Maire, Président de droit, la **Commission de la Culture, du Patrimoine et des Echanges Culturels** :

M. Nicolas VIGNOLES
 Mme Germaine NEWEDOU
 Mme Sabine KAGY
 Mme Charlène SOERIP
 M. Marc DESCHAMPS
 Mme Liliane CONDOUMY
 Mme Félicia BALLANGER
 M. Jonas TAOFIFENUA
 Mme Mireille LEVY

ARTICLE 3 /

L'article 8 de la délibération modifiée n° 2014/542 du 29 avril 2014 susvisée est modifié ainsi qu'il suit :

Au lieu de :

Les membres du conseil municipal ci-après désignés composent avec le Maire, Président de droit, la **Commission de la Cohésion Sociale, de la Solidarité et du Handicap** :

Mme Chantal BOUYE
M. Pierre FAIRBANK
M. Alexandre MACHFUL
Mme Janine BAJON
M. Angélo PITO
Mme Liliane CONDOUMY
Mme Dominique KORFANTY
Mme Francine BEYNEY
M. Charles ERIC

Lire :

Les membres du conseil municipal ci-après désignés composent avec le Maire, Président de droit, la **Commission de la Cohésion Sociale, de la Solidarité et du Handicap** :

Mme Chantal BOUYE
M. Pierre FAIRBANK
M. Alexandre MACHFUL
Mme Janine BAJON
M. Angélo PTIO
Mme Liliane CONDOUMY
Mme Dominique KORFANTY
Mme Mireille LEVY
M. Charles ERIC

ARTICLE 4 /

L'article 10 de la délibération modifiée n° 2014/542 du 29 avril 2014 susvisée est modifié ainsi qu'il suit :

Au lieu de :

Les membres du conseil municipal ci-après désignés composent avec le Maire, ou son représentant, Président, la **Commission d'Appel d'Offres**:

<u>TITULAIRES</u>		<u>SUPPLEANTS</u>	
M.	Daniel LEROUX	M.	Marc ZEISEL
Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Dina REY
M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Kareen CORNAILLE
M.	Patrick SENS	Mme	Martine LAGNEAU
M.	Marc MANSEL	M.	Alexandre MACHFUL
Mme	Dominique KORFANTY	Mme	Francine BEYNEY
M.	Jonas TAOFIFENUA	M.	Charles ERIC
Mme	Sonia BACKES	M.	Philippe BLAISE

Lire :

Les membres du conseil municipal ci-après désignés composent avec le Maire, ou son représentant, Président, la **Commission d'Appel d'Offres** :

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
M.	Daniel LEROUX	M.	Marc ZEISEL
Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Dina REY
M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Kareen CORNAILLE
M.	Patrick SENS	Mme	Martine LAGNEAU
M.	Marc MANSEL	M.	Alexandre MACHFUL
Mme	Dominique KORFANTY	Mme	Mireille LEVY
M.	Jonas TAOFIFENUA	M.	Charles ERIC
Mme	Sonia BACKES	M.	Philippe BLAISE

LE RESTE SANS CHANGEMENT.

ARTICLE 5 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 6 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE - 3 AVR. 2018

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE - 5 AVR. 2018

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.A.J.M. (C.C.M.)	-	1
CAB (S.M.P.)	-	1
AFFICHAGE	-	1

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le - 5 AVR. 2018
au Commissaire Délégué
et / ou publié le - 5 AVR. 2018
est exécutoire de plein droit.



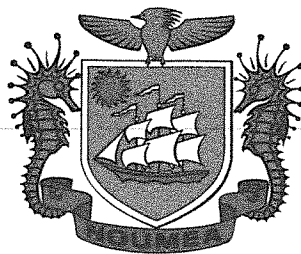
Pour le Maire et par délégation,

Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances

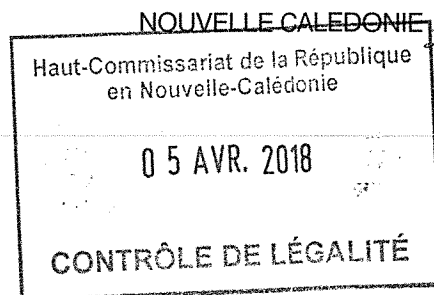
Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

0 5 AVR. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ



VILLE DE NOUMEA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le mardi 3 avril à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION 14.03.2018	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Karine DESTOURS
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Germaine NEWEDOU
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Christine BELLET
	M.	Marc MANSEL	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Patrick SENS
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Christophe DELESSERT
	Mme	Françoise SUVE	M.	Marc DESCHAMPS
	M.	Dominique SIMONET	Mme	Liliane CONDOUMY
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Philippe BLAISE
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Isabelle LAFLEUR
DATE D'AFFICHAGE 28.03.2018	M.	Nicolas VIGNOLES	M.	Jean-Claude BRIAULT
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	Mme	Félicia BALLANGER
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Charles ERIC
	Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Angélo PITO
	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Dina REY
	Mme	Janine BAJON	Mme	Mireille LEVY

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		M.	Daniel LEROUX	Mme	Charlène SOERIP
conscillers en exercice	: 53	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	Mme	Sabine KAGY
		M.	Mathieu OUANEMA	M.	André WAMO
Nombre de présents	: 34	M.	Pierre FAIRBANK	M.	Gaël YANNO
Nombre de votants	: 49	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
(15 procurations)		M.	Christophe OBLED	M.	Gilles UKEIWE
		M.	Kalisito MUSUMUSU	Mme	Sonia BACKES
		M.	Christophe CHEVILLON	M.	Jonas TAOFIFENUA
		Mme	Laurène CASSAGNE	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
		Mme	Jinezi Annie QAEZE		

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018/304
modifiant la délibération modifiée n° 2014/546 du 29 avril 2014 nommant les représentants de la
Ville de Nouméa au sein des organismes extérieurs du secteur enseignement

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le - 3 AVR. 2018

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2014/546 du 29 avril 2014 nommant les représentants de la Ville de Nouméa au sein des organismes extérieurs du secteur enseignement,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2016/1257 du 29 novembre 2016 modifiant la délibération n° 2014/546 du 29 avril 2014 nommant les représentants de la Ville de Nouméa au sein des organismes extérieurs du secteur enseignement,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/56 du 22 mars 2018,

Après en avoir délibéré, et après avoir levé à l'unanimité le recours au scrutin secret pour l'article 1^{er},

D E C I D E :

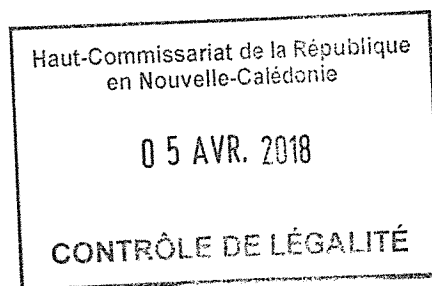
ARTICLE 1^{er} /

L'article 1^{er} de la délibération modifiée n° 2014/546 du 29 avril 2014 susvisée est modifié ainsi qu'il suit :

Au lieu de :

Les membres du conseil municipal ci-après désignés sont autorisés à représenter la Commune de Nouméa en siégeant au sein du **Comité de la Caisse des Ecoles** :

Mme	Patricia VAN RYSWYCK
Mme	Tuilogona O'CONNOR
Mme	Laurène CASSAGNE
M.	Patrick SENS
M.	Christophe DELESSERT
M.	Marc MANSEL
Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
Mme	Francine BEYNEY
Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI



Lire :

Les membres du conseil municipal ci-après désignés sont autorisés à représenter la Commune de Nouméa en siégeant au sein du **Comité de la Caisse des Ecoles** :

Mme Patricia VAN RYSWYCK
 Mme Tuilogona O'CONNOR
 Mme Laurène CASSAGNE
 M. Patrick SENS
 M. Christophe DELESSERT
 M. Marc MANSEL
 Mme Isabelle CHAMPMOREAU
 Mme Félicia BALLANGER
 Mme Marie-Jo BARBIER-PONTONI

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

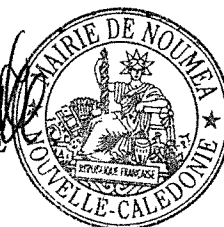
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE - 3 AVR. 2018

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE - 5 AVR. 2018

Le Maire,

Sonia LAGARDE



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.A.J.M. (CCM)	-	1
CAB (S.M.P.)	-	1
AFFICHAGE	-	1

Haut-Commissariat de la République
 en Nouvelle-Calédonie

0 5 AVR. 2018

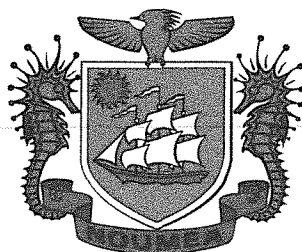
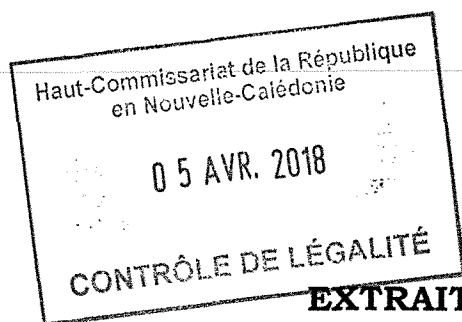
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le Maire certifie que par le présent acte
 ayant été transmis le - 5 AVR. 2018
 au Commissaire Délégué
~~et notifié le~~
 et / ~~publié~~ le - 5 AVR. 2018
 est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,

Anne-Christine CHIMENTI
 9^e adjointe au Maire
 chargée des finances

205
1

VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le mardi 3 avril à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Karine DESTOURS
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Germaine NEWEDOU
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Christine BELLET
	M.	Marc MANSEL	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Patrick SENS
DATE DE CONVOCAATION	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Christophe DELESSERT
14.03.2018	Mme	Françoise SUVE	M.	Marc DESCHAMPS
	M.	Dominique SIMONET	Mme	Liliane CONDOUMY
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Philippe BLAISE
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Isabelle LAFLEUR
DATE D'AFFICHAGE	M.	Nicolas VIGNOLES	M.	Jean-Claude BRIAULT
28.03.2018	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	Mme	Félicia BALLANGER
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Charles ERIC
	Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Angélo PITO
	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Dina REY
	Mme	Janine BAJON	Mme	Mireille LEVY

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		M.	Daniel LEROUX	Mme	Charlène SOERIP
conseillers en exercice	: 53	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	Mme	Sabine KAGY
		M.	Mathieu OUANEMA	M.	André WAMO
Nombre de présents	: 34	M.	Pierre FAIRBANK	M.	Gaël YANNO
Nombre de votants	: 49	Mme	Valérie LAROCHE	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
(15 procurations)		M.	Christophe OBLED	M.	Gilles UKEIWE
		M.	Kalisito MUSUMUSU	Mme	Sonia BACKES
		M.	Christophe CHEVILLON	M.	Jonas TAOFIFENUA
		Mme	Laurène CASSAGNE	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
		Mme	Jinezi Annie QAEZE		

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018/ 305
modifiant la délibération modifiée n° 2014/549 du 29 avril 2014 nommant les représentants de la
Ville de Nouméa au sein des organismes extérieurs du secteur de la culture

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **- 3 AVR. 2018**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2014/549 du 29 avril 2014 nommant les représentants de la Ville de Nouméa au sein des organismes extérieurs du secteur de la culture,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2014/1181 du 23 octobre 2014 modifiant la délibération n° 2014/549 du 29 avril 2014 nommant les représentants de la Ville de Nouméa au sein des organismes extérieurs du secteur de la culture et du sport,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2014/1392 du 22 décembre 2014 modifiant la délibération n° 2014/549 du 29 avril 2014 nommant les représentants de la Ville de Nouméa au sein des organismes extérieurs du secteur de la culture et du sport,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/56 du 22 mars 2018,

Après en avoir délibéré, et après avoir levé à l'unanimité le recours au scrutin secret pour l'article 1^{er},

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

L'article 4 de la délibération modifiée n° 2014/549 du 29 avril 2014 susvisée est modifié ainsi qu'il suit :

Au lieu de :

Les membres du conseil municipal ci-après désignés sont autorisés à représenter la Commune de Nouméa en siégeant au sein du **conseil d'administration de l'Aquarium des Lagons** :

<u>TITULAIRES</u>		<u>SUPPLEANTS</u>	
Mme	Françoise SUVE	Mme	Valérie LAROQUE
M.	Marc DESCHAMPS	Mme	Diane BUI-DUYET
M.	Christophe CHEVILLON	Mme	Tuilogona O'CONNOR
Mme	Dominique KORFANTY	Mme	Francine BEYNEY

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

0 5 AVR. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

./.

Lire :

Les membres du conseil municipal ci-après désignés sont autorisés à représenter la Commune de Nouméa en siégeant au sein du **conseil d'administration de l'Aquarium des Lagons** :

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
Mme	Françoise SUVE	Mme	Valérie LAROQUE
M.	Marc DESCHAMPS	Mme	Diane BUI-DUYET
M.	Christophe CHEVILLON	Mme	Tuilogona O'CONNOR
Mme	Dominique KORFANTY	Mme	Mireille LEVY

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE - 3 AVR. 2018

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE - 5 AVR. 2018

Le Maire,

Sonia LAGARDE

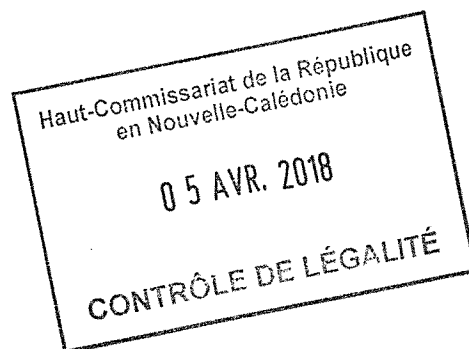


DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.A.J.M. (CCM)	-	1
CAB (S.M.P.)	-	1
AFFICHAGE	-	1

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le - 5 AVR. 2018
au Commissaire Délégué

et / ~~notifié~~ publié le - 5 AVR. 2018
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,

Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances